



**Plan Climat Energie Territorial (PCET)  
de la Communauté Urbaine de Cherbourg  
Programme d'actions**



**Août 2013**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2. LES OBJECTIFS DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG .....</b>	<b>4</b>
<b>3. L'ELABORATION DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG .....</b>	<b>5</b>
3.1. Etape 1 : Réalisation des diagnostics atténuation et adaptation du territoire .....	6
Le diagnostic énergie-CO <sub>2</sub> du territoire .....	6
Analyse de la vulnérabilité du territoire .....	6
3.2. Etape 2 : Mobilisation interne et externe des acteurs concernés par la mise en place d'actions energie climat.....	6
3.3. Etape 3 : La construction du programme d'actions.....	7
<b>4. PRESENTATION DETAILLEE DES ACTIONS DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG.....</b>	<b>8</b>
ACTION A1 : Améliorer la performance énergétique des logements privés de la CUC .....	8
ACTION A2 : Identifier et mettre en place des formations énergétiques à destination des collectivités publiques et des travailleurs sociaux (formation/information sur les certifications et labels, sur la précarité énergétique,...) .....	9
ACTION A3 : Rédiger et mettre à disposition du public une fiche mémo réactualisable recensant les structures et contacts à connaître pour toute question énergétique .....	10
ACTION A4 : Prendre en compte des critères « air, énergie, climat » dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.....	11
ACTION A5 : Sensibilisation des scolaires et du personnel enseignant dans le cadre d'opérations « air énergie climat ».....	12
ACTION A6 : Diffuser aux particuliers les guides existants portant sur les conseils sur l'énergie et assurer la promotion de l'Espace Info Energie .....	13
ACTION B1 : Mettre en place des déplacements alternatifs à la voiture en synergie avec les villes.....	14
ACTION B2 : Inciter les entreprises du territoire à adhérer à la charte transport CO <sub>2</sub> de l'ADEME.....	15
ACTION B3 : Promouvoir les filières locales et valoriser les circuits-courts, en lien avec le programme LEADER du Syndicat Mixte du Cotentin .....	16
ACTION B4 : Communiquer sur les transports .....	17
ACTION B5 : Engager une étude Plan de déplacement urbain .....	18
ACTION C1 : Comptabiliser les actions engagées par les acteurs publics et privés dans le domaine énergétique.....	19
ACTION C2 : Soutenir les diagnostics énergétiques des entreprises de la Communauté urbaine.....	20
ACTION C3 : Recenser et communiquer sur les opérations existantes pour inciter les acteurs du territoire à s'engager dans un programme de réduction de leurs consommations d'énergie .....	21
ACTION C4 : Mettre en œuvre les préconisations de l'étude du PLH sur la faisabilité de la mise en place d'outil permettant une meilleure connaissance des actions en faveur de l'habitat.....	22

ACTION C5 : Accompagner les démarches de prise en compte de l'environnement engagées par les chambres consulaires.....	23
ACTION C6 : Réaliser un bilan carbone du patrimoine de la Communauté Urbaine .....	24
ACTION D1 : Etudier le potentiel de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur le territoire .....	25
ACTION D2 : Accompagner le développement des énergies renouvelables pour permettre l'émergence de filières industrielles locales .....	26
ACTION D3 : Publier le rapport annuel sur les consommations, productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées.....	27
ACTION D4 : Maitriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire.....	28
ACTION E1 : Participer à l'observatoire Bas Normand de l'énergie et du climat (OBNEC) .....	29
ACTION E2 : Participer à la volonté régionale de réduire la vulnérabilité physique du littoral aux aléas côtiers (érosion et submersion) .....	30
<b>5. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCET.....</b>	<b>31</b>
<b>5.1. Notions de suivi et d'évaluation .....</b>	<b>31</b>
<b>5.2. Le suivi du PCET de la Communauté Urbaine de Cherbourg .....</b>	<b>31</b>
<b>5.3. L'évaluation du PCET de la Communauté Urbaine de Cherbourg.....</b>	<b>31</b>

## 1. INTRODUCTION

Après avoir réalisé le diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine, de ses compétences et de son territoire ainsi que le diagnostic des vulnérabilités de son territoire face aux effets du changement climatique, la Communauté Urbaine de Cherbourg a conduit des travaux de concertation dans le cadre de la construction de son programme d'actions de lutte contre le changement climatique. Les résultats de cette concertation correspondent au plan d'actions du PCET de la Communauté Urbaine de Cherbourg.

Promouvoir l'intégration des enjeux énergie-climat dans les pratiques locales pour une sobriété énergie-carbone et assurer la robustesse du territoire face aux changements climatiques, voilà l'ambition de ce PCET, qui sera révisé cinq ans après son adoption conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement dans lequel il s'inscrit.

**Le plan d'actions 2014-2018 de la Communauté Urbaine de Cherbourg a retenu 23 actions pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique :**

- 6 actions sur la construction durable et la réhabilitation des logements ;
- 5 actions sur l'aménagement du territoire et la mobilité durable ;
- 6 actions sur les écoactivités et la réduction de l'impact carbone du territoire ;
- 4 actions sur la production locale et renouvelable d'énergie ;
- et 2 actions sur l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique.

## 2. LES OBJECTIFS DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG

Le **Plan Climat-Energie Territorial (PCET)**, plus couramment appelé Plan Climat, est un **projet territorial de développement durable** qui structure et rend visible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique.

Il poursuit **deux objectifs** :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** afin de limiter l'impact du territoire sur le climat,
- **L'adaptation aux effets du changement climatique.**

Pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, la France s'est engagée, aux niveaux européen et mondial, sur des objectifs très ambitieux, à savoir :

- Le respect du **Paquet énergie climat** européen ou « **3 fois 20** » **en 2020** qui consiste à :
  - réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 1990,
  - améliorer de 20 % l'efficacité énergétique,
  - porter à 23 % la part des énergies renouvelables (*solaire, bois, géothermie, hydraulique,...*) dans la consommation finale d'énergie.
- **Le « facteur 4 » en 2050** : diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

A l'échelle de la Région Basse Normandie, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) a permis de définir les orientations en matière de réduction des émissions de GES, de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de qualité de l'air et d'adaptation climatique. Le

Plan Climat Energie Territorial de la Communauté Urbaine de Cherbourg permet de décliner les orientations régionales en actions locales.

Le respect de ces engagements très ambitieux passera par **une stratégie en rupture** par rapport aux tendances actuelles, focalisée notamment sur l'amélioration des performances thermiques des bâtiments, une meilleure efficacité des systèmes de transport et de déplacement, des circuits de consommation repensés et le développement des énergies renouvelables en remplacement d'énergies carbonées.

**L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale ne pourra se faire sans une action forte et ambitieuse des collectivités et donc de la Communauté Urbaine de Cherbourg** dont les compétences (aménagement du territoire, politique de l'habitat, gestion des réseaux de transports collectifs notamment) constituent les principaux leviers à activer pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Afin de respecter l'engagement national à l'échelon local, la Communauté urbaine, en lien avec les autres acteurs du territoire, se fixe comme objectif de respecter les 3 fois 20 à l'horizon 2020.

- **Réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990** : cela signifie passer de 395 kteqCO<sub>2</sub> en 1990 à 315 kteqCO<sub>2</sub> en 2020.
- **Améliorer de 20% l'efficacité énergétique** : la Communauté urbaine de Cherbourg souhaite que les consommations d'énergie de son territoire, estimées à 1 853 GWh (159ktep) en 2009 diminuent de 20% pour atteindre 1 482GWh (127ktep) en 2020.
- **Atteindre 23% d'énergie renouvelable dans les consommations finales de son territoire** : en 2010, d'après l'observatoire bas-normand de l'énergie et du climat, 216tep d'énergie renouvelable ont été produites (0,1% de la consommation finale). L'objectif est d'en produire 29ktep pour atteindre 23% des 127ktep d'énergie finale consommée prévue.

### 3. L'ELABORATION DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG

L'élaboration du Plan Climat de la Communauté Urbaine s'est déroulée sur 3 étapes distinctes :

1. **Etape 1** : Réalisation d'un diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire. Un diagnostic des vulnérabilités du territoire de la Communauté Urbaine aux effets du changement climatique a aussi été réalisé.
2. **Etape 2** : Mobilisation interne et externe des acteurs concernés par la mise en place d'actions énergie-climat.

La mobilisation interne a ciblé les élus et les agents de la Communauté Urbaine de Cherbourg par le biais d'une sensibilisation de ces acteurs au changement climatique.

La mobilisation du territoire a concerné le grand public (par l'intermédiaire du site internet planclimat-cuc.fr) et les acteurs socio-économiques (par l'organisation des ateliers thématiques). Cette mobilisation a permis l'élaboration d'un programme d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique pour le territoire.

3. **Etape 3** : La construction d'un programme d'actions.

Les actions issues des ateliers thématiques ont été rédigées et validées afin d'élaborer le programme d'actions à court, moyen et long termes de la Communauté Urbaine et de son territoire.

### 3.1. ETAPE 1 : REALISATION DES DIAGNOSTICS ATTENUATION ET ADAPTATION DU TERRITOIRE

#### LE DIAGNOSTIC ENERGIE-CO<sub>2</sub> DU TERRITOIRE

Il s'agit de réaliser un diagnostic énergétique et climat du territoire de la Communauté Urbaine qui permet d'identifier les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Sur la base de ce diagnostic ont été identifiés des enjeux des politiques publiques de maîtrise de l'énergie, de promotion des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce diagnostic a été réalisé par la méthode cadastrale, utilisée par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique) à l'échelle nationale.

#### ANALYSE DE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE

- *Aux effets du changement climatique*


Un état des lieux de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique a été réalisé. Cet état des lieux a permis de connaître l'impact du changement climatique sur la population, les milieux et les activités économiques.


- *Aux variations des prix des énergies fossiles*

Un état des lieux a été réalisé et a permis d'estimer l'impact de la variation (augmentation potentielle) du prix des énergies fossiles sur la facture énergétique du territoire et de ses activités.

### 3.2. ETAPE 2 : MOBILISATION INTERNE ET EXTERNE DES ACTEURS CONCERNES PAR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS ENERGIE CLIMAT

Deux cibles ont été identifiées pour mener la phase de concertation du PCET de la Communauté Urbaine de Cherbourg :

 **Les agents et élus de la Communauté Urbaine** : elle est une condition essentielle de la réussite du Plan Climat et de sa mise en œuvre. Trois réunions ont été organisées





 **Les acteurs institutionnels et socio-économiques** : elle a permis d'identifier les synergies entre des initiatives publiques et privées qui pourront participer à l'effort de réduction des émissions GES et d'adaptation au changement climatique

L'avis de la population a été pris en compte via les organisations représentatives, telles les associations de consommateurs, les syndicats...

Le dispositif mis en place pour la concertation s'est appuyé sur :

1. des sessions de sensibilisation sur le changement climatique et plus particulièrement sur la démarche engagée par la collectivité pour établir son PCET
2. des groupes de travail qui se sont réunis au travers d'ateliers thématiques balayant les grands champs d'action en matière d'énergie-climat (énergie, logement, transports, industrie, économie, tertiaire, adaptation).

Quatre ateliers thématiques ont été définis :

-  Habitat,
-  Activités tertiaires et industrielles,
-  Production d'énergie d'origine renouvelable,
-  Transports.

Ces ateliers se sont réunis à trois reprises entre octobre 2011 et janvier 2012. La première réunion était commune à l'ensemble des groupes.

Une communication constante sur le PCET a été effectuée par le biais d'un site internet dédié : [planclimat-cuc.fr](http://planclimat-cuc.fr).

### 3.3. ETAPE 3 : LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions s'appuie sur l'étude du diagnostic énergie-CO<sub>2</sub> de la Communauté Urbaine de Cherbourg. Cette connaissance fine des déterminants technico-économiques des émissions permet de fixer à la fois les enjeux sur l'existant (bâtiments, réseaux de chaleur, axes de déplacement...) ainsi que les défis énergétiques auxquels la collectivité devra faire face dans les cinquante prochaines années (performance thermique du futur bâti, étalement urbain, flexibilité énergétique tant pour les déplacements que dans l'habitation, climatisation...).

#### 4. PRESENTATION DETAILLEE DES ACTIONS DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG

<b>THEMATIQUE : Construction durable et réhabilitation des logements</b>	
<b>AMBITION : Mise en place d'outils techniques, juridiques et financiers</b>	
<b>ACTION A1 : Améliorer la performance énergétique des logements privés de la CUC</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Réaliser un recensement des ménages en situation de précarité énergétique pour créer une cartographie d'aide à la décision et de ciblage des politiques publiques. Réaliser une étude sur les consommations d'énergie des logements privés et des copropriétés à l'échelle de la communauté urbaine. Améliorer la performance énergétique des logements privés de la CUC. Lutter contre la précarité énergétique.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : 2 OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) couvrent l'ensemble du territoire de la CUC, la CUC participe au programme Habiter mieux et intègre dans son PLH (programme local de l'habitat) existant des critères d'efficacité énergétique.	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation P1 : Lutter contre la précarité énergétique en déployant un programme massif de réhabilitation du bâtiment, en réduisant les coûts liés aux déplacements et en développant le recours aux énergies renouvelables	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction du développement social urbain
Partenaires logistiques et / ou financiers : ANAH, ADEME, CAUE, Conseil régional, Conseil général, Communes, Opérateurs OPAH, CAPEB Basse Normandie, FFB, EIE, Syndicats de copropriété, Opérateurs énergétiques	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Accompagner le PLH (actions 7 et 8) incluant l'OPAH et le programme "habiter mieux" de lutte contre la précarité énergétique, et poursuivre l'intégration de critères d'efficacité énergétique pour les logements sociaux Dans le cadre de l'étude préalable d'OPAH 2013 puis de l'OPAH 2014/2018 : - Accompagner le repérage des logements privatifs prioritaires pour les rénovations thermiques - Accompagner le recensement des ménages en situation de précarité énergétique	Démarrage 2014
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Défini dans le cadre de la nouvelle programmation du PLH (action 7 : 4 215 000€)	
Contribution Communauté urbaine : Défini dans le cadre de la nouvelle programmation du PLH (action 7 : 875 000€)	
Contribution respective des partenaires financiers : Défini dans le cadre de la nouvelle programmation du PLH (action 7 : 3 340 000€)	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Consommations d'énergie des logements en 2009 : 830 GWh Emissions de gaz à effet de serre des logements en 2009 : 142 842teqCO <sub>2</sub>	
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de ménages identifiés comme étant en situation de précarité énergétique Nombre de logements prioritaires réhabilités définis dans le cadre du PLH	
<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de ménages sortis de situation de précarité énergétique sur le territoire Nombre d'opérations de réhabilitation thermique effectuées Montant des aides distribuées	
<b>Indicateur d'impact (périodicité tous les 3 ans) :</b> Cet indicateur globalise l'ensemble des actions inhérentes à l'amélioration de l'habitat privé Evolution des consommations d'énergie des logements Objectif de réduction des consommations d'énergie dans l'habitat par le Grenelle: -38% d'ici 2020 soit une réduction annuelle des consommations de 40 GWh appliqué au territoire de la Communauté Urbaine de Cherbourg Evolution des émissions de gaz à effet de serre des logements Objectif de réduction des émissions de GES dans l'habitat : -20% d'ici 2020 soit une réduction de 3 500 teqCO <sub>2</sub> /an	



<b>THEMATIQUE : Construction durable et réhabilitation des logements</b>	
<b>AMBITION : Sensibilisation et formation</b>	
<b>ACTION A2 : Identifier et mettre en place des formations énergétiques à destination des collectivités publiques et des travailleurs sociaux (formation/information sur les certifications et labels, sur la précarité énergétique,...)</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Sensibiliser les travailleurs sociaux en lien avec le RSA et les agents des collectivités travaillant sur cette thématique aux économies d'énergies et acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur le sujet afin de les transmettre aux populations concernées.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation P1 : Lutter contre la précarité énergétique en déployant un programme massif de réhabilitation du bâtiment, en réduisant les coûts liés aux déplacements et en développant le recours aux énergies renouvelables	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction du développement social urbain et Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : CNFPT de la Manche, Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement, ADEME, Opérateurs énergétiques, Conseil général, Communes, PNR du Marais du Bessin et du Cotentin	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des personnes (travailleurs sociaux, agents de collectivité) en contact avec des populations en situation de précarité énergétique, de leur connaissance et de leurs compétences</li> <li>- Identification de leurs besoins en termes de connaissances théoriques ou pratiques par l'intermédiaire d'un questionnaire</li> <li>- Prise en compte des formations existantes</li> <li>- Proposition de formations adaptées</li> </ul>	2014-2015
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : 1 000€ pour 2 formations (500€ par session).	
Contribution Communauté urbaine : 100%	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Nombre de travailleurs sociaux présents sur le territoire Nombre de formations énergétiques à destination des travailleurs sociaux sur le territoire	
Indicateur de réalisation : Nombre de formations énergie créées	
Indicateur de résultat : Nombre de travailleurs sociaux et de collectivités formés	
Indicateur d'impact : L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action A1.	

<b>THEMATIQUE : Construction durable et réhabilitation des logements</b>	
<b>AMBITION : Amélioration de la connaissance</b>	
<b>ACTION A3 : Rédiger et mettre à disposition du public une fiche mémo réactualisable recensant les structures et contacts à connaître pour toute question énergétique</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Améliorer l'accessibilité à l'information sur la thématique de la construction durable et de la réhabilitation du bâti pour le grand public et les acteurs socioéconomiques.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation B1 –Mettre en place un cadre de gouvernance régional réunissant les acteurs bas normands du bâtiment afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte des caractéristiques thermiques réelles des bâtiments et de leur usage.	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Conseil régional, Conseil général, Communes, Espace info énergie, ARCENE	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répertorier les organismes et acteurs du bâtiment présents sur le territoire</li> <li>- Répertorier les structures de conseils présentes sur le territoire</li> <li>- Rédiger la fiche mémo</li> <li>- Mettre à disposition de la population la fiche mémo dans les locaux de la CUC, des villes et de l'Espace Info Energie.</li> <li>- Création d'une page internet contenant l'ensemble de ces informations</li> <li>- Réactualisation annuelle de la fiche mémo</li> </ul>	2014 et actualisation tous les ans
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : 3 000 euros	
Contribution Communauté urbaine : 100%	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Aucun	
Indicateur de réalisation : Rédaction de la fiche mémo	
Indicateur de résultat : Nombre de fiches mémos diffusées chaque année Nombre de visites sur la page internet par an Nombre de téléchargements de la fiche effectués par an	
Indicateur d'impact : L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action A1.	

<b>THEMATIQUE : Construction durable et réhabilitation des logements</b>	
<b>AMBITION : Mise en place d'outils techniques, juridiques et financiers</b>	
<b>ACTION A4 : Prendre en compte des critères « air, énergie, climat » dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Inscription d'objectifs "énergie-GES" dans le PLH et PLU : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction de la consommation énergétique du secteur de l'habitat/ tertiaire</li> <li>- réduction des émissions de GES du secteur de l'habitat/ tertiaire</li> <li>- réduction de l'étalement urbain / améliorer la densité de logements par hectare</li> <li>- réduction des déplacements en voiture</li> </ul>	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle, qui trouvera sa place dans les documents d'urbanisme de la collectivité (PLU, PLH)	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation U4 : Pour tout projet d'aménagement, veiller à respecter l'identité du tissu existant, tout en proposant une diversification de formes urbaines denses (hors zones d'intérêt écologique, environnemental, ou exposées à des risques naturels) Orientation T3 : Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de l'urbanisme et du foncier, Mission environnement et Opération de renouvellement urbain
Partenaires logistiques et / ou financiers : CAUE, CAPEB, FFB, Urbanistes, Juristes, ADEME, Communes, AirCom	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude technique pour définir l'impact en termes d'énergie-climat des mesures envisagées dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme et d'aménagement. Les aspects réglementaires et juridiques feront l'objet d'une revue de bonnes pratiques</li> <li>- Intégration des préconisations dans le cahier des charges des études d'aménagement</li> <li>- Réunion du groupe Développement durable sur des formations urbanisme/climat</li> </ul>	2014 - 2015
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Etude : 20 000€ ; formation : 2 000€ ; soit 22 000€	
Contribution Communauté urbaine : 50% étude, 100% formation, soit 12 000€	
Contribution respective des partenaires financiers : ADEME : 25% étude (5 000€) ; Région : 25% étude (5 000€)	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Nombre d'études urbanisme du marché à bon de commande : 5 dont 2 avec une dimension environnementale forte	
Indicateur de réalisation : Nombre de documents d'urbanisme intégrant des préconisations 'climat, air, énergie'	
Indicateur de résultat : Nombre d'opérations d'aménagement intégrant des préconisations 'climat, air, énergie'	
Indicateur d'impact : L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action A1.	

<b>THEMATIQUE : Construction durable et réhabilitation des logements</b>	
<b>AMBITION : Sensibilisation et formation</b>	
<b>ACTION A5 : Sensibilisation des scolaires et du personnel enseignant dans le cadre d'opérations « air énergie climat »</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Renforcer la culture et la sensibilisation aux problématiques climat air énergie en milieu scolaire et dans les structures d'animation	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Des actions de sensibilisation au développement durable sont réalisées dans le cadre de l'Agenda 21 de la CUC et des villes	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation Air1 – Améliorer et diffuser la connaissance de la thématique qualité de l'air à l'ensemble du territoire et particulièrement sur les communes en zone sensible.	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Maison du Littoral et de l'Environnement, Structure d'animation des villes, Air Com, Communes , Ademe, Dreal, Education nationale	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Organiser des animations et des campagnes de sensibilisation tout public - Proposer des animations dans les établissements scolaires	2014-2018
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Pris en charge dans les dépenses éducation à l'environnement de l'Agenda 21 (20% soit 3 000€)	
Contribution Communauté urbaine : Pris en charge dans les dépenses éducation à l'environnement de l'Agenda 21 (20% soit 3 000€)	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Sensibilisation des scolaires et du personnel enseignant sur les thématiques « air énergie climat »	
Indicateur de réalisation : Mise en place d'un programme	
Indicateur de résultat : Nombre d'évènements de sensibilisation organisés	
Indicateur d'impact : L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action A1.	

<b>THEMATIQUE : Construction durable et réhabilitation des logements</b>	
<b>AMBITION : Sensibilisation et formation</b>	
<b>ACTION A6 : Diffuser aux particuliers les guides existants portant sur les conseils sur l'énergie et assurer la promotion de l'Espace Info Energie</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Renforcer la communication de l'Espace Info Energie dans le but d'augmenter sa fréquentation et donc le nombre de citoyens informés et sensibilisés aux problématiques 'climat, air, énergie'	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Une permanence mensuelle de l'Espace Info Energie existe déjà au sein de la CUC.	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation B1 –Mettre en place un cadre de gouvernance régional réunissant les acteurs bas normands du bâtiment afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte des caractéristiques thermiques réelles des bâtiments et de leur usage Orientation B4 –Mobiliser et déployer les outils et financements nécessaires (acteurs financiers et bancaires) afin de permettre une réhabilitation massive du parc de logements anciens et soutenir le développement du bâti neuf très basse consommation	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : 7 vents du Cotentin, Ademe, Région, Syndicat Mixte du Cotentin	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Participer à la réorganisation des permanences - Participer à la réflexion sur les propositions de délocalisation des permanences - Mettre en place une deuxième permanence - Diffuser les guides dans les mairies de la CUC	Action continue
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Sans objet	
Contribution Communauté urbaine : Sans objet	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Nombre de contacts des habitants du Pays du Cotentin pris avec l'EIE (téléphone, permanences...) dont les permanences de la Communauté urbaine	
Indicateur de réalisation : Nombre de permanences	
Indicateur de résultat : Evolution de la fréquentation de l'EIE	
Indicateur d'impact : L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action A1.	

<b>THEMATIQUE : Aménagement du territoire et mobilité durable</b>	
<b>AMBITION : Développement de modes de transports alternatifs</b>	
<b>ACTION B1 : Mettre en place des déplacements alternatifs à la voiture en synergie avec les villes</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Favoriser l'adoption de modes de déplacements propres par la population.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Le réseau de pistes cyclables en développement est davantage orienté vers le tourisme qu'adapté aux déplacements quotidiens. La volonté de favoriser les déplacements propres et les modes doux doit s'appliquer aux déplacements quotidiens et notamment aux déplacements domicile travail.	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation T1 - Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers	
Orientation T3- : Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de la voirie, Direction de l'administration générale, Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Déléguaires transport, Conseil Régional, Conseil Général, SNCF, Communes	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'aménagement et l'extension de pistes cyclables en ville (surtout sur les trajets domicile-travail)</li> <li>- Equiper les services d'un pool de vélos électriques.</li> <li>- Inciter les habitants à choisir un mode de déplacement propre (marche à pied, vélo...)</li> <li>- Mettre en place le schéma Pistes cyclables</li> <li>- Recherche d'une méthode simple et rapide d'identification des pratiques de mobilités</li> </ul>	Action continue
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Aménagements de pistes cyclables : 1 500 000 euros, soit 300 000 euros par an, pris en charge dans la programmation Voirie	
Contribution Communauté urbaine : Aménagements de pistes cyclables : 1 500 000 €, soit 300 000 € par an, pris en charge dans la programmation Voirie	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : En 2012, la route est responsable de 96% des émissions de gaz à effet de serre. L'utilisation de la voiture individuelle représente 62% du bilan. Les transports en commun sont responsables de 4% des émissions de GES. Fréquence actuelle d'utilisation des transports en commun Nombre d'abonnements Emissions de gaz à effet de serre liées au transport de personnes en 2009 : 42 000 teqCO <sub>2</sub> Longueur du réseau de pistes cyclables	
Indicateur de réalisation : Nombre de kilomètres de pistes cyclables créées	
Indicateur de résultat : Evolution du nombre de déplacements motorisés	
Indicateur d'impact : Evolution de la proportion des déplacements non émetteurs de gaz à effet de serre (selon la méthode définie) Evolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de personnes Objectif de réduction des émissions de GES du transport de personnes : -20% d'ici 2020 soit une réduction annuelle de 1 000 teq CO <sub>2</sub> Cet indicateur globalise l'ensemble des actions inhérentes aux transports de personnes	

<b>THEMATIQUE : Aménagement du territoire et mobilité durable</b>	
<b>AMBITION : Réduire l'impact carbone du transport de marchandises</b>	
<b>ACTION B2 : Inciter les entreprises du territoire à adhérer à la charte transport CO<sub>2</sub> de l'ADEME</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Diminuer les consommations de carburants, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques des transporteurs et des entreprises disposant d'une flotte	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation T2 - Développer une offre alternative au transport routier de marchandises afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les entreprises	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Ademe, Transporteurs, CCI, Syndicat Mixte du Cotentin, PNR du Marais du Bessin et du Cotentin	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Identification des principaux transporteurs présents ou circulant sur le territoire - Sensibilisation des transports aux problématiques 'Climat, Air, Energie' et sur l'impact du transport de marchandises sur l'environnement - Signature de la charte en présence de la Communauté Urbaine et de l'Ademe	Démarrage en 2014
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Sans objet	
Contribution Communauté urbaine : Sans objet	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Emissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises en 2009 : 21 500 teqCO <sub>2</sub>	
Indicateur de réalisation : Nombre d'entreprises adhérentes à la charte	
Indicateur de résultat : Evolution du nombre de signataires	
Indicateur d'impact : Evolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de marchandises	
Objectif de réduction des émissions de GES du transport de marchandises : -20% d'ici 2020 soit une réduction annuelle de 550 teqCO <sub>2</sub>	

<b>THEMATIQUE : Aménagement du territoire et mobilité durable</b>	
<b>AMBITION : Mise en place d'une gouvernance territoriale</b>	
<b>ACTION B3 : Promouvoir les filières locales et valoriser les circuits-courts, en lien avec le programme LEADER du Syndicat Mixte du Cotentin</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Valoriser les circuits-courts en consolidant l'activité économique locale avec une diversification des productions agricoles et alimentaires.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure inscrite dans l'Agenda 21 de la ville de Cherbourg-Octeville et dans le Plan Climat Energie Territorial du Pays du Cotentin	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation A3 : Rapprocher les filières de production alimentaire bas-normande des consommateurs en structurant des circuits courts et locaux	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Cotentin, dans le cadre de son PCET	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Etat, PIDIL du Cotentin, Associations, Chambre d'agriculture, Interbio, Gab 50, ADEME, CRBN, LEADER	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'adaptation des pratiques pour favoriser un approvisionnement local</li> <li>- Accompagner la structuration et la lisibilité de l'offre</li> <li>- Favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs</li> </ul>	2014 Action continue
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Pris en charge dans le budget du Syndicat Mixte du Cotentin	
Contribution Communauté urbaine : Sans objet	
Contribution respective des partenaires financiers : Syndicat Mixte du Cotentin : 2 400€ ; Défi'NeRgie : 6 000€ ; Leader : 3 600€	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Nombre de filières courtes locales (producteurs et distributeurs locaux) Recensement des acteurs locaux	
Indicateur de réalisation : Nombre de restaurateurs sensibilisés Nombre de producteurs sensibilisés Nombre d'agents informés Nombre d'élus impliqués Nombre d'animations organisées	
Indicateur de résultat : Nombre de restaurations impliquées dans la démarche Nombre de producteurs impliqués Nombre d'outils créés Bilan de communication	
Indicateur d'impact : Tonnes de CO <sub>2</sub> économisées	



<b>THEMATIQUE : Aménagement du territoire et mobilité durable</b>	
<b>AMBITION : Sensibilisation et formation</b>	
<b>ACTION B4 : Communiquer sur les transports</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Inciter les habitants à prendre les transports en commun et les modes de déplacements alternatifs	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Renforcement de la communication existante	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation T1 - Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de l'administration générale et Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Transporteurs (SNCF, etc.), Zéphir Bus, Conseil régional, ADEME	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les différents modes de transports alternatifs à la voiture à destination de la population ('le bus, c'est facile', 'ma voiture me coûte cher', sur les déplacements courts, sur les coûts des différents modes de transport, sur l'aspect sanitaire des émissions de polluants des véhicules, etc.. - Diffuser plus d'informations sur les transports en commun via les différents canaux de communication en rendant attractif ce mode de transport (coûts liés à l'utilisation de la voiture, moins de fatigue, etc.)	2014 Communication sur une année Communication revue tous les ans
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Pris en charge dans le plan pluriannuel d'actions marketing du délégataire (500 000€ sur 5 ans)	
Contribution Communauté urbaine : Coûts intégrés dans la délégation de service public	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Identification des campagnes réalisées Fréquence actuelle d'utilisation des transports en commun Nombre d'abonnements	
Indicateur de réalisation : Nombre et fréquence des campagnes de sensibilisation	
Indicateur de résultat : Evolution du nombre d'utilisateurs des transports en commun Evolution du nombre d'abonnements aux transports en commun	
Indicateur d'impact : L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action B1.	

<b>THEMATIQUE : Aménagement du territoire et mobilité durable</b>	
<b>AMBITION : Mise en place de politiques publiques incitatives</b>	
<b>ACTION B5 : Engager une étude Plan de déplacement urbain</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Optimiser les déplacements au sein du territoire, diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Désengorger le centre ville, point de passage obligé de la circulation (voie de contournement ouest) pour libérer de l'espace et réduire la pollution atmosphérique. Qualité de l'air principalement influencée par le trafic automobile et présentant une forte concentration d'ozone.	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation T1 - Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers	
Orientation T3- : Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables	
Orientation T4- : Mobiliser et réorienter les financements afin d'être en capacité de développer des modes de transports alternatifs aux véhicules particuliers	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : PDS, Voirie, Mission Environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Etat, Ademe, Conseil Régional, Conseil Général, Communes	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Définir le cahier des charges de l'étude Plan de déplacement urbain. - Identifier les partenaires à associer notamment les principaux employeurs du territoire générateurs de mobilité (entreprises et administrations) et la réflexion Plan de déplacement interentreprises et inter-administrations. - Identifier les mesures pouvant modifier le PLU.	2014 – 2015
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : 300 000 €	
Contribution Communauté urbaine : 300 000 €	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Répartition modale des déplacements du territoire	
Indicateur de réalisation : Elaboration du plan de déplacement urbains	
Indicateur de résultat : A définir dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacement urbains	
Indicateur d'impact : A définir dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacement urbains et globalisée dans l'indicateur de l'action B1.	

<b>THEMATIQUE : Ecoactivités et réduction de l'impact carbone du territoire</b>		
<b>AMBITION : Amélioration de la connaissance</b>		
<b>ACTION C1 : Comptabiliser les actions engagées par les acteurs publics et privés dans le domaine énergétique</b>		
<b>1. Objectifs</b>		
Mesurer les apports des acteurs du territoire dans l'atteinte des objectifs du paquet énergie climat		
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle		
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>		
Orientation I3 – Renforcer la sensibilisation des industriels, notamment les TPME et l'artisanat sur le poids des dépenses énergétiques dans leur bilan (actuel et futur en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières)		
<b>3. Gouvernance de l'action</b>		
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement	
Partenaires logistiques et / ou financiers : CCI, Chambre de métiers et de l'artisanat, Conseil Régional, Ademe, 7 vents du Cotentin, Communes, Bailleurs sociaux, Observatoire de l'énergie, Syndicat Mixte du Cotentin		
<b>4. Programmation de l'action</b>		
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir avec les acteurs du territoire une méthodologie de renseignement des actions engagées contribuant au paquet énergie climat</li> <li>- Réunir les acteurs du territoire dans une réunion du groupe développement durable, en formation comptabilité du paquet énergie climat</li> <li>- Comptabiliser, avec les partenaires, les contributions au paquet énergie climat</li> </ul>	2014	
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>		
Coût global de l'action : Sans objet		
Contribution Communauté urbaine : Sans objet		
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet		
<b>6. Evaluation de l'action</b>		
Indicateur de contexte :		
Nombre d'actions existantes		
Consommation d'énergie et émissions de GES des communes en 2009		
Communes	Consommation d'énergie (MWh)	Emissions de gaz à effet de serre (teqCO <sub>2</sub> )
Cherbourg-Octeville	1 023 901	212 105
Equeurdreville-Hainneville	256 604	47 766
Tourlaville	305 635	58 819
Querqueville	111 782	22 308
La Glacerie	153 618	33 989
Indicateur de réalisation : Définition de la méthodologie « Comptabilisation »		
Indicateur de résultat : A définir suite à la méthodologie de comptabilisation		
Indicateur d'impact : Dans l'attente de la définition de l'indicateur d'impact associé à la méthode de comptabilisation, observation de l'évolution globale des consommations d'énergie délivrées par les fournisseurs d'énergie.		

<b>THEMATIQUE : Ecoactivités et réduction de l'impact carbone du territoire</b>	
<b>AMBITION : Mise en place de politiques publiques incitatives</b>	
<b>ACTION C2 : Soutenir les diagnostics énergétiques des entreprises de la Communauté urbaine</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Réaliser des diagnostics énergétiques dans les entreprises, pour leur permettre d'identifier les leviers en vue de réaliser des économies d'énergie et d'investir dans les énergies renouvelables, et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs du paquet énergie climat	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation I4 – Mobiliser et développer une ingénierie financière permettant l'investissement des acteurs dans les meilleures pratiques disponibles en matière de performance énergétique	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement, DEES
Partenaires logistiques et / ou financiers : ADEME, Conseil Régional de Basse-Normandie, Chambre de commerce et d'Industrie Chambre des métiers, Syndicat Mixte du Cotentin, Bureau d'études, Comité de pilotage de l'opération	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les entreprises sur la procédure de diagnostic énergie et les orienter vers le service instructeur (Opération collective ou prédiagnostic énergie)</li> <li>- Donner aux entreprises un cahier des charges type et la liste des bureaux d'études existants référencés réalisés avec l'ADEME (comité de pilotage)</li> <li>- Inscrire un budget annuel pour la réalisation des diagnostics énergie sur 5 ans</li> <li>- Subventionner les diagnostics énergie réalisés par les entreprises à hauteur de 80% (régime dit de minimis), sur présentation de la facture, du diagnostic incluant les préconisations d'amélioration, établissant un prévisionnel des dépenses et indiquant les aides éligibles pour la réalisation des travaux</li> <li>- Mobilisation par la Communauté urbaine des quote parts annuelles auprès de l'ADEME, de la Région et de la CCI (Prédiagnostic énergie)</li> <li>- Versement annuellement la quote part de la Communauté urbaine à la CCI pour les entreprises de la Communauté urbaine (Opération collective)</li> </ul>	2014-2017
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
<b>Coût global de l'action :</b> Dans le budget étude de management environnemental des zones d'activité Opération collective : 10 000 € pour 10 à 12 jours par diagnostic (3 par an), 150 000 € sur 5 ans, 30 000 € par an, Inscription budgétaire CCI Prédiagnostic énergie : 3 000 € pour 3 jours par diagnostic (20 par an) 300 000 € sur 5 ans, 60 000 € par an	
<b>Contribution Communauté urbaine :</b> 50% des 20 % moyens du solde Opération collective : 15 000 € sur 5 ans, 3 000 € par an / Prédiagnostic énergie : 30 000 € sur 5 ans, 6 000 € par an	
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> ADEME/CRBN programme Défi'NeRgie : 60 % de subvention en moyenne selon la taille de l'entreprise Opération collective : 90 000 € sur 5 ans, 18 000 € par an / Prédiagnostic énergie : 180 000 € sur 5 ans, 36 000 € par an CCI : 50% des 20 % moyens du solde Opération collective : 15 000 € sur 5 ans, 3 000 € par an / Prédiagnostic énergie : 30 000 € sur 5 ans, 6 000 € par an Entreprises : 20% des opérations Opération collective : 30 000 € sur 5 ans, 6 000 € par an / Prédiagnostic énergie : 60 000 € sur 5 ans, 12 000 € par an	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Emissions de gaz à effet de serre des secteurs tertiaire et industriel en 2009 : 162 700 teqCO <sub>2</sub>	
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de diagnostics énergétiques réalisés sur le territoire	
<b>Indicateur de résultat :</b> Montant des investissements réalisés par les entreprises dans le cadre de travaux de réduction de leurs consommations d'énergie	
<b>Indicateur d'impact :</b> L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action C1.	

<b>THEMATIQUE : Ecoactivités et réduction de l'impact carbone du territoire</b>	
<b>AMBITION : Amélioration de la connaissance</b>	
<b>ACTION C3 : Recenser et communiquer sur les opérations existantes pour inciter les acteurs du territoire à s'engager dans un programme de réduction de leurs consommations d'énergie</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Faire la promotion des opérations exemplaires, transposables, permettant une émulation collective pour l'atteinte des objectifs du paquet énergie climat	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle Cependant, certaines communes et la CUC valorisent déjà les initiatives locales	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation I3 – Renforcer la sensibilisation des industriels, notamment les TPME et l'artisanat sur le poids des dépenses énergétiques dans leur bilan (actuel et futur en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières)	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Associations locales, CCI, Chambre de métiers et de l'artisanat, Ademe/Région, Syndicat Mixte du Cotentin	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les initiatives locales de réduction des consommations d'énergie réalisées par les acteurs du territoire</li> <li>- Définir un plan de communication et de sensibilisation à destination des entreprises et du grand public dans le but de valoriser ces initiatives</li> <li>- Mettre à jour annuellement ce recensement</li> <li>- Mettre à disposition ce recensement sur le site internet de la communauté urbaine et des chambres consulaires</li> <li>- Organiser des visites de sites ou des journées portes ouvertes</li> </ul>	2014-2018
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Sans objet	
Contribution Communauté urbaine : Sans objet	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Nombre d'initiatives locales de réduction des consommations d'énergie	
Indicateur de réalisation : Réalisation de l'état des lieux	
Indicateur de résultat : Nombre d'événements de sensibilisations réalisés	
Indicateur d'impact : L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action C1.	

<b>THEMATIQUE : Ecoactivités et réduction de l'impact carbone du territoire</b>	
<b>AMBITION : Amélioration de l'information</b>	
<b>ACTION C4 : Mettre en œuvre les préconisations de l'étude du PLH sur la faisabilité de la mise en place d'outil permettant une meilleure connaissance des actions en faveur de l'habitat</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Disposer des informations les plus larges en termes d'habitat, de rénovation thermique, de conseils en construction, par le regroupement sur un lieu unique des structures qui interviennent de manière dispersée sur l'agglomération. Démontrer la faisabilité de la prise en compte de l'environnement et de la gestion de l'énergie dans la construction et l'aménagement	
<b>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle, en lien avec le PLH</b>	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation I3 – Renforcer la sensibilisation des industriels, notamment les TPME et l'artisanat sur le poids des dépenses énergétiques dans leur bilan (actuel et futur en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières)	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté Urbaine de Cherbourg	<b>Directions de la Communauté urbaine associées :</b> Direction du développement social urbain et Mission environnement
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Ademe, Chambre de métiers et de l'artisanat, CCI, Communes, FFB/CAPEB, CAUE, Espace info énergie, opérateur OPAH, 1% logement, CLLAJ,...	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Identifier dans l'étude les mesures ayant un lien avec les enjeux du plan climat énergie territorial. - Mettre en œuvre ces mesures.	2014 - 2018
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
<b>Coût global de l'action :</b> Défini dans le cadre de la programmation du PLH (action 14 : 30 000€)	
<b>Contribution Communauté urbaine :</b> Défini dans le cadre de la programmation du PLH	
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> Défini dans le cadre de la programmation du PLH	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> A définir dans le cadre de l'étude de faisabilité	
<b>Indicateur de réalisation :</b> A définir dans le cadre de l'étude de faisabilité	
<b>Indicateur de résultat :</b> A définir dans le cadre de l'étude de faisabilité	
<b>Indicateur d'impact :</b> A définir dans le cadre de l'étude de faisabilité	

<b>THEMATIQUE : Ecoactivités et réduction de l'impact carbone du territoire</b>	
<b>AMBITION : Mise en place de politiques publiques incitatives</b>	
<b>ACTION C5 : Accompagner les démarches de prise en compte de l'environnement engagées par les chambres consulaires</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Apporter un appui technique aux chambres consulaires dans leurs démarches engagées auprès des entreprises et prenant en compte une dimension 'climat, air, énergie'	
<b>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :</b> Mesure nouvelle dans la prolongation du financement des formations environnement des partenaires (CAPEB, Chambre de métiers)	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation I3 – Renforcer la sensibilisation des industriels, notamment les TPME et l'artisanat sur le poids des dépenses énergétiques dans leur bilan (actuel et futur en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières)	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Chambres consulaires	<b>Directions de la Communauté urbaine associées :</b> Direction de l'économie et de l'enseignement supérieur et Mission environnement
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Syndicat Mixte du Cotentin	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux différentes démarches engagées par les chambres consulaires prenant en compte l'environnement</li> <li>- Inventaire des formations sur le thème énergie climat mises en place par les chambres consulaires</li> <li>- Inventaire des besoins des entreprises sur ce type de formation</li> <li>- Mise en place de sessions locales de formations adaptées aux besoins</li> </ul>	Démarrage 2014 Action continue
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
<b>Coût global de l'action :</b> Sans objet	
<b>Contribution Communauté urbaine :</b> Sans objet	
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Nombre de démarches engagées par les chambres consulaires Nombre de formations 'énergie-climat' existantes	
<b>Indicateur de réalisation :</b> Recensement des besoins (techniques, financiers, humains) pour l'accompagnement des démarches des chambres consulaires	
<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de démarches ou formations accompagnées Nombre de sessions de formation mises en place	
<b>Indicateur d'impact :</b> L'impact de cette action n'est pas directement quantifiable pour évaluer, en tout ou partie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou des consommations d'énergie. L'évaluation de l'impact de cette action est globalisée dans l'indicateur de l'action C1.	

<b>THEMATIQUE : Ecoactivités et réduction de l'impact carbone du territoire</b>	
<b>AMBITION : Amélioration de la connaissance</b>	
<b>ACTION C6 : Réaliser un bilan carbone du patrimoine de la Communauté Urbaine</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Mesurer et évaluer les émissions en CO <sub>2</sub> du patrimoine et des services communautaires et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure maîtrise de ces émissions.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure existante	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation B1 –Mettre en place un cadre de gouvernance régional réunissant les acteurs bas normands du bâtiment afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte des caractéristiques thermiques réelles des bâtiments et de leur usage	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement, Toutes les directions
Partenaires logistiques et / ou financiers : Ademe, Conseil Régional, Conseil Général, Europe (Feder), Partenaires identifiés pour la réalisation du bilan	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Bilan carbone Patrimoine et services de la Communauté urbaine. - Pistes d'actions de réduction des émissions proposées en priorité sur le patrimoine. - Mise en œuvre des actions	2014 puis tous les 3 ans
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Actualisation de la formation Bilan carbone : 2 000€	
Contribution Communauté urbaine : 2 000€	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Emissions de gaz à effet de serre patrimoine et service de la Communauté urbaine de Cherbourg en 2009 : 47 672 teqCO <sub>2</sub>	
Indicateur de réalisation : Nombre d'actions de réduction des émissions déterminées : 38	
Indicateur de résultat : Pourcentage d'actions déployées sur les actions identifiées	
Indicateur d'impact : Objectifs attendus à 3 ans en termes de gain d'émissions de gaz à effet de serre (patrimoine et services)	
Atteinte des objectifs préconisés par le plan d'actions	



<b>THEMATIQUE : Production locale et renouvelable d'énergie</b>	
<b>AMBITION : Amélioration de la connaissance</b>	
<b>ACTION D1 : Etudier le potentiel de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur le territoire</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
<p>Mener des études de potentiel de développement des EnR sur le territoire pour fixer des objectifs de développement et de production des différentes filières d'énergies renouvelables à différentes échelles de temps et avec une approche géolocalisée des besoins et ressources.</p> <p>Se doter d'un Schéma de Développement des Energies Renouvelables. Améliorer l'efficacité énergétique du bâti. Sensibiliser et informer les habitants sur leurs déperditions de chaleur en toiture et les inciter à la réalisation de travaux.</p>	
<p><b>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine :</b> Mesure nouvelle</p> <p>Des études de développement des différentes filières sont déjà à la disposition de la Communauté Urbaine de Cherbourg notamment au niveau du Pays ou au niveau régional. Il s'agit de s'appuyer sur l'état de l'art avant de commencer toute nouvelle étude à l'échelle du territoire de la Communauté Urbaine de Cherbourg.</p>	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation ENR6 : Développer et diffuser la connaissance des potentiels régionaux et locaux de développement des énergies renouvelables, des gisements de production par filière et par territoire et du cadre réglementaire de chacune des filières auprès des décideurs locaux et des acteurs économiques	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté Urbaine de Cherbourg	<b>Directions de la Communauté urbaine associées :</b> Mission environnement
<p><b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b></p> <p>ADEME, DREAL, Europe (Feder), Distributeurs d'énergies (ERDF/GRDF), Bureau d'études, Conseil régional, Conseil Général, Communes, Bailleurs sociaux, Chambres consulaires</p>	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux de l'offre énergétique du territoire</li> <li>- Réalisation des études de potentiel selon les filières appropriées (solaire, éolien, eaux usées, géothermie,...)</li> <li>- Intégration de la réflexion sur le développement des énergies renouvelables avec les documents d'urbanisme de la collectivité</li> <li>- Etudier les possibilités de raccordement aux réseaux de chaleur existants et à venir</li> <li>- Poursuivre l'information aux habitants sur la thermographie aérienne</li> <li>- Réaliser une enquête des actions engagées après la thermographie</li> <li>- Identifier les points d'amélioration de l'information aux habitants</li> </ul>	<p>2014-2015 (pour l'élaboration du schéma de développement des EnR de la Communauté Urbaine)</p> <p>Chaque réalisation d'étude dure entre 6 mois et un an</p>
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
<b>Coût global de l'action :</b> Prévisionnel 5 études - 30 000 euros par étude, soit 150 000€	
<b>Contribution Communauté urbaine :</b> 20%, soit 30 000€	
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> Ademe/région : 80%, soit 120 000€	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
<p><b>Indicateur de contexte :</b> Fin 2010 la production d'énergies renouvelables sur le territoire est estimé à 2,5 GWh, soit environ 0,5% de la production régionale (source : OBNEC)</p> <p>La production de chaleur par valorisation de la biomasse représente la production d'énergie la plus importante, environ 2 GWh soit 80% du bilan de la production d'énergie.</p> <p>La production d'électricité d'origine renouvelable (biogaz et photovoltaïque) représente 2,5% du bilan de la production d'énergie renouvelable.</p>	
<p><b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre d'études de potentiels réalisées</p> <p>Gisements bruts et nets de potentiels de développement des énergies renouvelables par filière</p> <p>Nombre d'habitants renseignés dans le cadre de la thermographie aérienne</p>	
<b>Indicateur de résultat :</b> Défini par les études de potentiels	
<b>Indicateur d'impact :</b> Augmentation de la part de la production d'énergies renouvelables dans la consommation finale	

<b>THEMATIQUE : Production locale et renouvelable d'énergie</b>	
<b>AMBITION : Mise en place d'outils techniques, juridiques et financiers</b>	
<b>ACTION D2 : Accompagner le développement des énergies renouvelables pour permettre l'émergence de filières industrielles locales</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Participer à la dynamique régionale de structuration de la filière de production d'énergie marine	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation ENR5 : Soutenir l'investissement dans les énergies renouvelables en mobilisant les outils financiers et fonciers existants et en proposant des solutions innovantes en partenariat avec les acteurs bancaires et institutionnels bas normands	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Direction de l'Economie et de l'Enseignement supérieur
Partenaires logistiques et / ou financiers : Ademe, Conseil Régional, Conseil Général, Chambres consulaires, MEF, SPL	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la création du pôle d'excellence régionale autour des énergies marines</li> <li>- Echanger avec la Région et d'autres régions littorales sur les technologies disponibles pour disposer d'un retour d'expérience</li> <li>- Participer au groupe de travail régional sur la thématique des énergies marines</li> <li>- Réaliser un état des lieux des formations présentes sur le territoire traitant des filières énergies marines</li> </ul>	A partir du début d'année 2014
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Sans objet	
Contribution Communauté urbaine : 4 700 000€	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Objectif d'installation (réponse à l'appel à projet de l'Etat) : 450 MW d'éolien off shore et 800 MW d'hydrolien	
Indicateur de réalisation : Création des entreprises	
Indicateur de résultat : Nombre de MW installés en éolien off shore et en hydrolien	
Indicateur d'impact : Production des éoliennes off shore et des hydroliennes imputée au territoire de la CUC (au prorata du nombre d'habitants)	

<b>THEMATIQUE : Production locale et renouvelable d'énergie</b>	
<b>AMBITION : Amélioration de la connaissance</b>	
<b>ACTION D3 : Publier le rapport annuel sur les consommations, productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Identifier les consommations des sources fixes et mobiles, les productions d'énergies renouvelables, ainsi que les rejets de gaz à effet de serre de chaque service de la Communauté urbaine.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure existante	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation B1 –Mettre en place un cadre de gouvernance régional réunissant les acteurs bas normands du bâtiment afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces qui tiennent compte des caractéristiques thermiques réelles des bâtiments et de leur usage	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Délégués, Toutes les directions de la Communauté Urbaine	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des données (consommations des sources fixes et des sources mobiles par nature et en euros, productions d'énergies renouvelables du patrimoine de la Communauté urbaine de Cherbourg, rejets de gaz à effet de serre).</li> <li>- Rédaction du rapport.</li> <li>- Suivi des indicateurs.</li> <li>- Diffusion du rapport aux services de la Communauté urbaine et sur le site Internet.</li> </ul>	Annuel
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Sans objet	
Contribution Communauté urbaine : Sans objet	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Rédaction du rapport depuis 2006	
Indicateur de réalisation : Rédaction annuelle du rapport	
Indicateur de résultat : Diffusion du rapport	
Indicateur d'impact : Sans objet	

<b>THEMATIQUE : Production locale et renouvelable d'énergie</b>	
<b>AMBITION : Mise en place d'outils techniques, juridiques et financiers</b>	
<b>ACTION D4 : Maitriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Suivre les indicateurs énergétiques et exploiter les résultats des diagnostics existants afin de mesurer et d'évaluer les performances énergétiques de la Communauté urbaine et d'identifier les actions reproductibles. Engager une politique communautaire pour atteindre les objectifs du Paquet climat air énergie.	
<b>Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Dans la continuité des actions existantes</b>	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation ENR5 : Soutenir l'investissement dans les énergies renouvelables en mobilisant les outils financiers et fonciers existants et en proposant des solutions innovantes en partenariat avec les acteurs bancaires et institutionnels bas normands	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
<b>Maître d'ouvrage :</b> Communauté Urbaine de Cherbourg	<b>Directions de la Communauté urbaine associées :</b> Direction des bâtiments ; Mission environnement
<b>Partenaires logistiques et / ou financiers :</b> Ademe, Conseil Régional, Conseil Général, Europe (Feder)	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des diagnostics réalisés par la création d'une base de données des sites, incluant les préconisations et les actions engagées, ainsi que l'évaluation des impacts des actions engagées en termes d'économies d'énergie et de production énergétique</li> <li>- Réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments fortement consommateurs</li> <li>- Programme de mise en œuvre des actions retenues (faible temps de retour, fortes reproductibilités etc.)</li> <li>- Poursuivre la valorisation des sous-produits de l'épuration (production de biogaz) et bois des déchèteries</li> <li>- Equiper les installations communautaires d'énergies renouvelables</li> </ul>	Action continue en lien avec la programmation de la direction des bâtiments
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
<b>Coût global de l'action :</b> Pris en charge dans la programmation Bâtiment	
<b>Contribution Communauté urbaine :</b> Pris en charge dans la programmation Bâtiment	
<b>Contribution respective des partenaires financiers :</b> ADEME/région : 70 % du diagnostic, participation aux investissements selon leur nature ; Valorisation des Certificats d'économies d'énergie pour les travaux non subventionnés et éligibles	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
<b>Indicateur de contexte :</b> Consommation d'énergie de la Communauté urbaine de Cherbourg en 2006 : 18 070 158 kWh Emissions de gaz à effet de serre de la Communauté urbaine de Cherbourg en 2006 : 2 898 teqCO <sub>2</sub> Production d'énergie renouvelable de la Communauté urbaine de Cherbourg en 2006 : 929 779 kWh	
<b>Indicateur de réalisation :</b> Nombre de bâtiments ou de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique Pourcentage d'actions réalisées parmi celles préconisées dans les diagnostics	
<b>Indicateur de résultat :</b> Evolution du nombre d'installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine communautaire Evolution de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique (par type d'énergie) Evolution des productions d'énergies renouvelables du patrimoine communautaire Evolution des consommations d'énergie (par type), sources fixes et mobiles Evolution des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communautaire (par type), sources fixes et mobiles	
<b>Indicateur d'impact :</b> Evolution des consommations énergétiques de la Communauté urbaine Objectifs attendus à 5 ans (consommations, gaz à effet de serre, énergies renouvelables) du patrimoine communautaire	

<b>THEMATIQUE : Adaptation du territoire face aux effets du changement climatique</b>	
<b>AMBITION : Amélioration de la connaissance</b>	
<b>ACTION E1 : Participer à l'observatoire Bas Normand de l'énergie et du climat (OBNEC)</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Améliorer la connaissance du territoire sur la thématique de l'adaptation au changement climatique et participer à des échanges de retour d'expérience sur des actions d'adaptation à mettre en place	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation ACC1 – Mettre en place une structure régionale en charge de la capitalisation et de la diffusion des connaissances et études sur le changement climatique	
Orientation ACC4 – Sensibiliser la population, les organismes et les institutions aux impacts potentiels des changements climatiques et à la nécessité de s'y adapter	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Conseil Régional, DREAL, Ademe, Météo-France, Université	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Participation à l'observatoire régional - Intégrer les données issues de l'OBNEC - Partager et diffuser cette connaissance auprès des élus, acteurs socio-économiques et du grand public	Action continue
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Sans objet	
Contribution Communauté urbaine : Sans objet	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Etat des lieux des connaissances et études mises à disposition par l'Observatoire : Energie produite ou substituée en 2010 : 470 tep Emissions de GES économisées ou substituées : 1 327 teqCO <sub>2</sub>	
Indicateur de réalisation : Participation à l'Observatoire Régional sur le changement climatique (réunion, publication, partage d'information, soutien matériel...)	
Indicateur de résultat : Nombre d'études, publications et analyse de retour d'expérience mis à disposition dans le cadre de l'Observatoire Régional Actions de sensibilisation réalisées auprès des acteurs sur les études produites par l'Observatoire	
Indicateur d'impact : Sans objet	

<b>THEMATIQUE : Adaptation du territoire face aux effets du changement climatique</b>	
<b>AMBITION : Participer à l'amélioration de la connaissance</b>	
<b>ACTION E2 : Participer à la volonté régionale de réduire la vulnérabilité physique du littoral aux aléas côtiers (érosion et submersion)</b>	
<b>1. Objectifs</b>	
Disposer de la connaissance nécessaire sur les impacts du changement climatique sur la zone littorale du territoire et s'inscrire dans la volonté régionale d'assurer un suivi de l'évolution du trait de côte et assurer un suivi de son évolution.	
Inscription de l'action dans le contexte de la Communauté urbaine : Mesure nouvelle	
<b>2. Orientation du SRCAE concernée</b>	
Orientation ACC2 – Réduire la vulnérabilité du littoral bas-normand en réduisant notamment l'exposition des zones habitées	
<b>3. Gouvernance de l'action</b>	
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine de Cherbourg	Directions de la Communauté urbaine associées : Mission environnement
Partenaires logistiques et / ou financiers : Conseil Régional, DREAL, Ademe, Météo-France	
<b>4. Programmation de l'action</b>	
<b>Etapes nécessaires à la réalisation de l'action</b>	<b>Echéancier de mise en œuvre</b>
- Faire le lien avec le Plan de prévention des risques naturels et technologiques et le Programme d'actions de prévention des inondations	2014 - 2018
<b>5. Eléments financiers de mise en œuvre</b>	
Coût global de l'action : Sans objet	
Contribution Communauté urbaine : Sans objet	
Contribution respective des partenaires financiers : Sans objet	
<b>6. Evaluation de l'action</b>	
Indicateur de contexte : Etat des lieux des vulnérabilités au changement climatique effectué dans le diagnostic PCET	
Indicateur de réalisation : Lancement d'une étude vulnérabilité du littoral Analyse des études Adaptation d'autres régions littorales (Haute-Normandie) Modification prévisionnelle des PPRn pour le risque submersion	
Indicateur de résultat : Elaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la zone littorale	
Indicateur d'impact : Réduction de la vulnérabilité du littoral aux aléas de type submersion et érosion des côtes	

## 5. DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCET

### 5.1. NOTIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du Plan climat énergie territorial s'effectuent à l'aide de quatre types d'indicateurs :

1. Indicateur de contexte : il fournit une donnée chiffrée permettant d'apprécier la situation initiale ;
2. Indicateur de réalisation : cet indicateur de moyens permet d'apprécier les efforts mis en œuvre pour parvenir à l'objectif ;
3. Indicateur de résultats : il donne le résultat obtenu grâce aux moyens mis en œuvre dans le programme d'actions ;
4. Indicateur d'impact : il apporte une information sur la finalité recherchée.

Il est important de distinguer suivi et évaluation :

Le **suivi** permet de mesurer l'avancement des actions au regard des objectifs de réalisation attendus (indicateurs de réalisation).

Il interroge l'effectivité du plan d'actions : est-ce que les actions programmées ont eu lieu selon le rythme défini ?

L'**évaluation** a pour vocation d'analyser si les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés et de comprendre la raison des écarts (indicateurs de résultats et d'impact). Elle interroge l'efficacité (l'impact des actions), l'efficience (les impacts par rapport aux moyens) ainsi que le processus en lui-même (les principes du PCET (transversalité, partenariat) ont-ils été respectés ?).

Le suivi et l'évaluation vont permettre à la Communauté Urbaine de Cherbourg de piloter son PCET. Ils seront présentés en comité de pilotage, en bureau et conseil de communauté.

### 5.2. LE SUIVI DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG

La mise en place d'un dispositif de suivi est constituée de plusieurs étapes :




- La définition d'indicateurs de réalisation et de résultats action par action ;
- La création d'un tableau de bord intégrant l'ensemble des actions et leurs indicateurs ;
- La mise à jour en tant que de besoin des indicateurs ;
- La rédaction d'un rapport de suivi des actions du PCET de la Communauté Urbaine de Cherbourg.

### 5.3. L'ÉVALUATION DU PCET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG

L'évaluation du PCET de la Communauté Urbaine de Cherbourg est une démarche qui permettra à la collectivité de mesurer les effets produits par les politiques et actions qu'elle mènera au travers de la réalisation de son programme d'actions.

Le dispositif d'évaluation doit alors être vu et pensé comme un dispositif d'amélioration continue des actions réalisées. Ce dispositif est alors alimenté par le suivi qui renseigne sur l'état d'avancement des actions et des résultats produits par la mise en place du PCET. Il doit permettre également d'évaluer les actions qui n'ont pas atteint les objectifs fixés et ainsi mettre en place des actions correctives.

Ainsi l'évaluation permettra de mesurer l'efficacité du programme d'actions sur :

-  Les émissions de GES et les économies d'énergie générées ;
-  La production d'énergies renouvelables ;
-  L'adaptation du territoire au changement climatique.

**Le PCET de la Communauté Urbaine de Cherbourg fera l'objet de 2 types d'évaluation :**

**L'évaluation qualitative / participative ou évaluation de la démarche** : C'est la démarche elle-même qui sera évaluée, en interne (transversalité) comme en externe (mobilisation des partenaires). Elle sera réalisée à travers d'enquêtes ou d'entretiens avec les parties prenantes.

L'évaluation qualitative sera menée auprès des partenaires territoriaux, incluant les élus et agents de la Communauté urbaine (poursuite des groupes de travail sur des thèmes particuliers afin d'inciter à relayer les messages du PCET et appuyer des démarches en partenariat)

Cette évaluation doit permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les actions du PCET et ainsi de les sensibiliser de nouveau à la nécessité de lutter contre le changement climatique.

**L'évaluation quantitative des actions** : Elle mesure l'efficacité et l'efficience des actions mises en place dans le cadre du PCET en lien avec les objectifs du paquet énergie climat (économies d'énergie, production d'énergies renouvelables, diminution des émissions de gaz à effet de serre).